

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18 heures 30 minutes, en application des articles L. 283 à L. 293 et R.131 à R. 148 du Code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Verfeil à la salle des fêtes « En Solomiac », sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire.

**Etaient présents :** A. SECLA, JP. CULOS, C. ROMERO, F. GARRIGUES, C. DEBONS, M. ORRIT, E. UMUTESI, A. CIERCOLES, C. POLATO, S. MAZAS, S. PRADELLES, A. TAHRI, F. ESTEVES, C. PAVAILLER, C. SCHIFANO, JC. LAPASSE, O. RACAUD et H. DUTKO

**Absents excusés :** MJ. SCHIFANO, M. DEYMES, M. PLANA, A. CERCLIER, C. CLERGEAU, N. POINDRELLE, RM. MARTINEZ FUENTE et I. CERE

**Pouvoirs :**  
MJ. SCHIFANO à C. SCHIFANO  
M. DEYMES à S. PRADELLES  
M. PLANA à C. DEBONS  
A. CERCLIER à P. PLICQUE  
C. CLERGEAU à C. ROMERO  
RM. MARTINEZ FUENTE à JC. LAPASSE  
I. CERE à O. RACAUD

**Secrétaire de séance :** Mme Céline ROMERO a été nommée secrétaire de séance.

### **1. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

En préambule, JC. LAPASSE fait observer que leur groupe s'est conformé à la proposition du Maire quant à la constitution d'une liste commune avec 1 délégué et 1 suppléant mais qu'ils auraient souhaité bénéficier d'un second délégué.

F. GARRIGUES demande comment va se passer l'élection des sénateurs le 27 septembre prochain.

P. PLICQUE indique que les délégués devront aller voter en Préfecture, selon leur choix entre les différents candidats.

F. ESTEVES s'enquière de savoir combien de sénateurs seront élus en 2020.

P. PLICQUE rappelle que lors des dernières élections sénatoriales il y avait 9 postes de sénateurs pour la Haute-Garonne et ajoute ne pas savoir précisément combien de sénateurs seront élus cette fois-ci ; peut-être 10 car leur nombre est en fonction de la population et celle du département augmente régulièrement.

JC. LAPASSE souligne qu'à l'instar des députés, les sénateurs ne sont pas rattachés à une circonscription géographique.

### **MISE EN PLACE DU BUREAU ELECTORAL**

Mme Céline ROMERO est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

L'appel ayant été effectué, le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée est remplie.

Le Maire rappelle ensuite qu'en application de l'article R. 133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM. André CIERCOLES, Hervé DUTKO, Clément SCHIFANO et Mme Sophie PRADELLES.

### **MODE DE SCRUTIN**

Le Maire rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du Code électoral, le Conseil municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire constate qu'une seule liste de candidats a été déposée.

### **DEROULEMENT DU SCRUTIN**

Chaque conseiller municipal, dépose dans le réceptacle prévu à cet effet son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins.

<b>a.</b> Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
<b>b.</b> Nombre de votants	26
<b>c.</b> Nombre de suffrages déclarés nuls	0
<b>d.</b> Nombre de suffrages déclarés blancs	0
<b>e.</b> Nombre de suffrages exprimés	26

### **PROCLAMATION DES ELUS**

Le Maire proclame élus délégués :

- PLICQUE Patrick,
- SECULA Aurélie,
- CULOS Jean-Pierre,
- ROMERO Céline,
- GARRIGUES Francis,
- DEBONS Catherine,
- ORRIT Michel,
- SCHIFANO Marie-José,
- DUTKO Hervé,
- UMUTESI Emma,
- SCHIFANO Clément,
- MARTINEZ FUENTE Rose-Marie,
- CERCLIER Anthony,
- POLATO Corinne,
- CIERCOLES André.

Il proclame ensuite élus suppléants :

- CLERGEAU Cynthia,
- TAHRI Anthony,
- PLANA Michèle,
- LAPASSE Jean-Christophe,
- PAVAILLER Céline.

P. PLICQUE appelle l'attention des délégués sur la nécessité en cas d'empêchement pour le scrutin du 27 septembre 2020 de l'en informer au plus tôt afin que les suppléants puissent être prévenus dans un délai raisonnable.

## **2. QUESTIONS DIVERSES**

- A la demande de JC. LAPASSE, P. PLICQUE informe l'assemblée des résultats des élections qui ont eu lieu au sein de la Communauté de communes des Coteaux du Girou.

Au-delà de M. Daniel CALAS, qui a été reconduit dans ses fonctions de Président, ont été élus :

- ✓ 1<sup>er</sup> Vice-président : M. Christian CIERCOLES, Maire de Garidech,
  - ✓ 2<sup>ème</sup> Vice-président : M. Jean-Baptiste CAPEL, Maire de Montastruc-la-Conseillère,
  - ✓ 3<sup>ème</sup> Vice-président : M. Léandre ROUMAGNAC, Maire de Villariès,
  - ✓ 4<sup>ème</sup> Vice-président : Mme Pierrette JARNOLE, Maire de Saint-Pierre,
  - ✓ 5<sup>ème</sup> Vice-président : M. Edmond VINTILLAS, Adjoint au Maire de Lapeyrouse-Fossat,
  - ✓ 6<sup>ème</sup> Vice-président : M. Patrick PLICQUE, Maire de Verfeil,
  - ✓ 7<sup>ème</sup> Vice-président : M. André FONTES, Maire de Lavalette,
  - ✓ 8<sup>ème</sup> Vice-président : M. Didier CUJIVES, Maire de Paulhac,
  - ✓ 9<sup>ème</sup> Vice-président : M. Philippe SEILLES, Maire de Bonrepos-Riquet,
  - ✓ 10<sup>ème</sup> Vice-président : Mme Brigitte GALY, Maire de Bazus.
- Dans la continuité des échanges lors de la séance du 09 juillet concernant la problématique du nombre de classes de 6<sup>ème</sup> au collège Jean GAY, M. ORRIT indique que la pétition des parents d'élèves et le courrier envoyé à l'Inspection d'académie ont porté leurs fruits car l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe a été finalement annoncée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.